



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-troisième session

Rome (Italie), 30 novembre-4 décembre 2015

Rapport sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels du Conseil et d'autres Organes directeurs

Résumé

Le Conseil et d'autres Organes directeurs élaborent régulièrement un programme de travail pluriannuel d'une durée de quatre ans au moins, conformément aux recommandations visant à améliorer l'efficacité de la gouvernance au sein de la FAO.

Le présent document comprend les rapports sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels d'Organes directeurs de la FAO, mis au point par leurs secrétariats respectifs. Il est soumis au Conseil pour examen. Les conclusions de l'Examen indépendant des réformes de la gouvernance de la FAO (C 2015/25) concernant les programmes de travail pluriannuels et la réponse formulée par la Conférence à sa trente-neuvième session (juin 2015) (C 2015/26 Rev.1) sont reprises aux paragraphes 5 à 7 du présent document.

Décisions que le Conseil est invité à prendre

Le Conseil est invité à:

- se féliciter des contributions apportées par les secrétariats des Organes directeurs sur leurs programmes de travail pluriannuels respectifs, qui figurent aux sections A à F du présent document;
- examiner le rapport sur l'état d'avancement, en tenant compte des objectifs globaux et des caractéristiques distinctives desdits programmes de travail.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Wilfred Ngirwa
Président indépendant du Conseil
Tél.: +39 06570 57045

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mo910

Introduction

1. Le présent document comprend les rapports sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels mis au point par les secrétariats du Conseil, du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Comité financier, du Comité du Programme, des Conférences régionales, des comités techniques et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Dans la Résolution 1/2008, qu'elle a formulée lors de sa trente-cinquième session (extraordinaire), en 2008, la Conférence a demandé aux autres Organes directeurs de rédiger leurs programmes de travail pluriannuels.

2. Les Organes directeurs ont considéré leur premier programme de travail pluriannuel comme une succession des ordres du jour de leurs futures sessions. Cependant, les travaux initiaux du Conseil, du Comité du Programme et du Comité financier sur ce sujet ont démontré que les programmes de travail pluriannuels pouvaient aussi permettre à chaque organe d'examiner son plan de travail de façon structurée, en accord avec la gestion axée sur les résultats introduite à l'époque, ainsi que de passer en revue ses méthodes de travail et ses pratiques selon que de besoin. Lorsque cela était possible, on a fait rapport sur les résultats obtenus au regard d'indicateurs et d'objectifs prédéfinis.

3. Bien qu'ils présentent un certain degré de flexibilité en fonction du mandat de chaque Organe directeur, les programmes de travail pluriannuels comprennent généralement les éléments ci-après:

- une présentation des objectifs globaux de l'Organe directeur concerné;
- les résultats escomptés, y compris les points connexes:
 - indicateurs et objectifs;
 - produits;
 - activités;
 - méthodes de travail;
 - plan de travail des sessions à venir.

4. À sa cent quarante-huitième session (décembre 2013), le Conseil a admis que le mécanisme des programmes de travail pluriannuels n'en était qu'à ses balbutiements et qu'il conviendrait que chaque Organe directeur, à qui la responsabilité première en incombait, affine le sien. En outre, il a été indiqué que l'Examen indépendant des réformes de la gouvernance permettrait d'évaluer la pertinence et l'utilité des programmes de travail pluriannuels.

5. Le Rapport final de l'Examen indépendant des réformes de la gouvernance de la FAO¹ concluait:

«Le programme de travail pluriannuel vise à permettre aux membres de l'organe directeur d'examiner les résultats de leurs travaux et leurs méthodes de travail, mais il a été difficile de formuler les résultats de façon suffisamment précise pour être utile à l'évaluation des résultats accomplis par l'organe directeur. Dans le cas des programmes de travail établis pour le Conseil et ses comités, le résultat énoncé est l'approbation ou la mise en œuvre des recommandations de l'organe directeur par l'organe directeur auquel il fait rapport. Ce type de résultat ne dépend toutefois pas de l'organe directeur lui-même et les aspects qualitatifs de ses travaux ne sont pas pris en compte. [...] En effet, sous leur forme actuelle, les résultats prévus à la section ii) ont ajouté à la complexité du document sans pour autant le rendre beaucoup plus utile².»

En outre, la Recommandation 13 proposait ce qui suit:

«Il conviendrait de modifier la présentation des programmes de travail pluriannuels du Conseil et de ses comités, de façon à supprimer ou à réviser la section relative aux résultats et à ajouter une section sur les questions stratégiques et les questions en suspens exigeant un suivi sur la durée.»

¹ [C 2015/25](#), section 13.3.

² [C 2015/25](#), paragraphe 200.

6. À sa trente-neuvième session (juin 2015), la Conférence a formulé la remarque ci-après au sujet de la Recommandation 13:

«Une section sur les questions stratégiques et les questions en suspens exigeant un suivi sur la durée pourrait être ajoutée selon que de besoin. Toutefois, il serait souhaitable d'améliorer le format des programmes de travail pluriannuels du Conseil et de ses comités en faisant en sorte que la section relative aux résultats soit mieux ciblée et plus spécifique³.»

7. Au titre de la Recommandation 14, l'équipe chargée de l'Examen indépendant des réformes de la gouvernance a émis la proposition suivante:

«Il conviendrait de supprimer les programmes de travail pluriannuels des conférences régionales et des comités techniques, sauf si la direction de l'organe concerné et son Secrétariat souhaitent continuer à les élaborer et à faire rapport au Conseil à leur sujet. Dans ce cas, la présentation formelle du programme de travail pluriannuel pendant la session pourrait être remplacée par un exposé oral du Président synthétisant les performances de l'organe directeur.»

Cependant, la Conférence, à sa trente-neuvième session, n'a pas accepté la Recommandation 14 et a décidé ce qui suit:

«Les programmes de travail pluriannuels des comités techniques et des conférences régionales pourraient permettre d'assurer une certaine continuité, une planification à plus long terme et une responsabilisation accrue si leurs possibilités étaient pleinement exploitées.»

8. Le Secrétariat de chaque Organe directeur a rédigé un rapport intérimaire, qui figure ci-après.

A. Conseil

9. À sa trente-septième session (juin-juillet 2011), la Conférence a approuvé le premier programme de travail pluriannuel du Conseil, qui concernait la période 2010-2013 et avait été adopté à la cent quarantième session du Conseil (novembre-décembre 2010). Après avoir pris note des progrès déjà accomplis quant à la mise en œuvre du programme, elle est convenue que ce point devait figurer en permanence à l'ordre du jour du Conseil car il s'agissait d'un outil de planification utile. À sa cent quarante-troisième session (décembre 2011), le Conseil a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015, qui a ensuite été traité à chaque session, à l'exception de celle d'une journée qui suit immédiatement la Conférence.

10. Du fait de son évolution continue, le programme de travail pluriannuel donne une vue d'ensemble pertinente du découpage des points de l'ordre du jour sur la durée d'un exercice biennal. Toutefois, il n'empêche pas les membres du Conseil de proposer d'inscrire, à ce titre, des points supplémentaires dans le projet d'ordre du jour provisoire concernant la session suivante. Ainsi, le programme de travail pluriannuel offre une présentation synthétique des travaux cycliques du Conseil et met en évidence les liens avec les comités techniques et les Conférences régionales. Il permet au Conseil d'examiner son ordre du jour au sein d'un cadre structuré. Il est particulièrement utile aux nouveaux représentants en ceci qu'il fait apparaître le schéma des Organes directeurs et leurs relations avec le Conseil, et il peut être comparé à ceux des autres Organes directeurs.

11. Des discussions informelles entre le Président indépendant du Conseil et les groupes régionaux ont donné l'occasion de débattre de la portée et de la visée du programme de travail pluriannuel, ainsi que de l'affiner.

B. Comité des questions constitutionnelles et juridiques⁴

12. À sa quatre-vingt-treizième session (21-23 septembre 2011), le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015. Ce programme tenait compte des orientations du Conseil au sujet des caractéristiques distinctives des fonctions statutaires du Comité qui sont définies dans le Règlement général de l'Organisation (RGO). En particulier, le Comité se réunit pour examiner les questions qui intéressent les domaines indiqués au paragraphe 7 de l'article XXXIV du RGO ou les aspects

³ [C 2015/26 Rev.1](#)

⁴ Document [CCLM 101/7](#).

juridiques et constitutionnels de toute autre question (paragraphe 8 de l'article XXXIV du RGO). Ses conclusions sont ensuite adressées au Conseil ou au Directeur général, selon qu'il convient. À sa cent quarante-troisième session (novembre 2011), le Conseil a approuvé le programme de travail pluriannuel du CQCJ. Il a rejoint le point de vue du Comité selon lequel, conformément à ses fonctions, ce dernier n'avait pas de point prédéterminé, récurrent ni permanent à son ordre du jour, qui pouvait être examiné sur la base d'un programme de travail préétabli. Cependant, le CQCJ a dit poursuivre l'examen de cette question, tout en faisant observer qu'il devait être dûment tenu compte des caractéristiques spécifiques de son mode de fonctionnement lors de l'adoption et de la révision de son programme de travail pluriannuel.

13. Le CQCJ a exercé ses fonctions conformément à ses objectifs et à son mandat généraux ainsi qu'aux méthodes de travail et aux pratiques proposées dans son programme de travail pluriannuel 2012-2015. En particulier, il a approuvé plusieurs modifications des Textes fondamentaux de la FAO, a examiné les points relatifs à la situation des Organes statutaires établis par l'article XIV de l'Acte constitutif, a passé en revue les politiques et pratiques spécifiques à l'Organisation et s'est penché sur les questions concernant la composition et les fonctions des commissions et des comités. Il a également examiné et approuvé les rapports intérimaires⁵ qui avaient été rédigés dans le contexte de son programme de travail pluriannuel.

14. Le CQCJ souhaite rappeler les caractéristiques distinctives de ses travaux. Sous réserve des considérations précédentes, la question du programme de travail pluriannuel continuera d'être examinée périodiquement, tout en tenant dûment compte des spécificités du mode de fonctionnement du Comité.

C. Comité du Programme

15. À sa cent troisième session (avril 2010), le Comité du Programme a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2010-2013, que le Conseil a entériné ensuite à sa cent trente-neuvième session (mai 2010). Il l'a réexaminé selon que de besoin, de façon à ce qu'il reflète les observations formulées par ses membres.

16. Conformément à son programme de travail pluriannuel, le Comité du Programme s'est penché sur des questions concernant la planification du programme et l'établissement de priorités, le suivi axé sur les résultats pour ce qui est de la mise en œuvre du programme et l'évaluation, conformément aux règles et procédures instaurées par les Textes fondamentaux [*Règlement intérieur du Comité du Programme* (volume I, chapitre E); *Mise en œuvre des actions du PAI concernant la réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats* (volume II, chapitre F) et *Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO* (volume II, chapitre H)] et en accord avec les orientations formulées par le Conseil et la Conférence, ainsi que par le Comité lui-même.

D. Comité financier

17. À sa cent trente-cinquième session (octobre 2010), le Comité financier a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2010-2013, que le Conseil a entériné ensuite à sa cent quarantième session (novembre-décembre 2010).

18. À sa cent quarante-troisième session (mai 2012), le Conseil a révisé à son tour le programme de travail pluriannuel afin de rassembler les objectifs du Comité financier liés à des questions intéressant la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un document unique et d'y adjoindre une feuille de route indiquant grossièrement à quel moment le Comité se pencherait sur certaines questions.

19. Le programme de travail pluriannuel a été présenté, mis à jour et affiné selon qu'il convenait.

⁵ Documents [CCLM 97/12](#) et [CCLM 99/10](#).

E. Conférences régionales

Conférence régionale pour l'Afrique⁶

20. Les participants à la Conférence régionale pour l'Afrique ont examiné le programme de travail pluriannuel et approuvé le programme de travail pluriannuel révisé pour 2012-2015. Ce programme tient compte des spécificités de la région et indique que la Commission de l'Union africaine (CUA) est le fondement de la Conférence régionale, par l'intermédiaire du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) géré par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

21. Les participants à la vingt-huitième Conférence régionale ont reconnu que la FAO et la République du Congo avaient fait un excellent travail pour ce qui était de la mise en œuvre et du suivi des recommandations formulées à la vingt-septième session, et ont encouragé à poursuivre les efforts destinés à renforcer la communication et à entretenir des contacts réguliers avec le groupe Afrique des représentants permanents de la FAO, l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

22. Ils sont convenus que le Règlement intérieur en vigueur devait être maintenu et que le Président de la vingt-huitième Conférence régionale et le Président du groupe Afrique des représentants permanents devaient être consultés si nécessaire.

23. Conformément à la recommandation contenue dans le programme de travail pluriannuel, le Président de la Conférence régionale a assisté aux sessions pertinentes du Conseil et de la Conférence et, en se fondant sur les recommandations de la Conférence régionale, a apporté des éléments voués à étayer les décisions.

24. Depuis la vingt-huitième session, on s'emploie à ce que la Conférence régionale continue de fonctionner de façon efficace et efficiente entre les réunions, dans une perspective pragmatique et ouverte. Avec l'aide du Bureau régional pour l'Afrique, le Président a élaboré une feuille de route destinée à guider la concertation avec les membres.

25. En outre, le programme de travail pluriannuel est généralement considéré comme un outil qui sert à orienter les activités menées entre les sessions afin d'atteindre les objectifs convenus. Il est donc nécessaire de mobiliser des ressources suffisantes pour le mettre en œuvre et pour faciliter les travaux intersessions du Président et du Secrétariat en ce qui concerne le suivi et la surveillance.

Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

26. Le programme de travail pluriannuel ne figurait pas à l'ordre du jour de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, et les participants ont étudié la question de savoir si un tel programme était pertinent pour un Organe directeur se réunissant tous les deux ans.

Conférence régionale pour l'Europe⁷

27. Les participants à la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe, tenue en 2012, ont adopté le programme de travail pluriannuel et demandé une mise à jour concernant les modifications apportées au Règlement intérieur de la Conférence régionale. Les participants à la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe ont approuvé le programme de travail révisé pour 2012-2015, en appelant à mettre davantage l'accent sur l'obligation faite au Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture (CEA) d'assurer la liaison entre les membres du Groupe régional européen et la CEA. La possibilité que la CEA tienne compte du programme de travail de la Conférence régionale pour l'Europe serait examinée à l'avenir.

28. Les participants à la Conférence régionale ont fait remarquer qu'il était nécessaire d'améliorer les indicateurs et cibles mesurables afférents au programme de travail pluriannuel – question qu'il avait été demandé au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de traiter en vue de l'élaboration du

⁶ Document [ARC/14/8](#).

⁷ Document [ERC/14/8](#).

programme de travail pour la période 2016-2019, en collaboration avec le Comité exécutif de la CEA et en consultation avec les membres du Groupe régional européen.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁸

29. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a donné suite aux priorités établies à la trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁹ (2014) – en accord avec le programme de travail pluriannuel – en concentrant ses activités sur trois initiatives régionales qui visent à contribuer à l'Initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre du Plan d'action de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes¹⁰, à renforcer les institutions, politiques et stratégies intéressant l'agriculture familiale et le développement territorial dans les zones rurales afin de participer à l'élimination de la pauvreté dans ces régions, et à améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la croissance agricole. La FAO a également facilité les concertations politiques et l'échange d'expériences au sein de différentes tribunes régionales et sous-régionales, et fourni des avis techniques et des données probantes concernant les pratiques optimales et les politiques publiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour contribuer à l'élaboration du Plan d'action.

Conférence régionale pour le Proche-Orient¹¹

30. Les participants à la trente-deuxième Conférence régionale pour le Proche-Orient ont examiné et approuvé le programme de travail pluriannuel révisé pour 2012-2015. Le Président de la Conférence régionale a présenté le rapport à la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO (juin 2015).

31. S'agissant des activités prévues par le programme de travail pluriannuel en matière d'établissement de priorités, de structure organisationnelle et de planification du budget, les participants ont approuvé trois initiatives régionales intéressant respectivement la pénurie d'eau, le renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et la petite agriculture durable en faveur d'un développement inclusif, qui traitent les principaux problèmes de longue haleine qui se posent dans la région.

32. En accord avec les activités prévues dans le programme de travail pluriannuel en matière de suivi et de conseils relatifs à des questions de politique et de réglementation, les participants à la trente-deuxième Conférence régionale ont formulé des recommandations claires et ponctuelles que la Conférence de la FAO a approuvées à sa trente-neuvième session.

33. Les activités portant sur la planification des travaux et les méthodes de travail figurant au programme ont sous-tendu le mécanisme de concertation avec le groupe Proche-Orient des représentants permanents que le Bureau régional a mis en place. Pendant la période intersessions, le groupe a participé à des réunions visant à examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées à la trente-deuxième Conférence régionale. En outre, il a pris une part plus large aux travaux du Bureau régional et plus active à deux manifestations de haut niveau: l'Atelier régional à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition et la manifestation sur la pénurie d'eau organisée en marge de la trente-neuvième Conférence de la FAO.

F. Comités techniques

Comité des produits¹²

34. À sa soixante-dixième session (7-9 novembre 2014), le Comité des produits (CP) a examiné le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel et a formulé des

⁸ Document [LARC/14/6](#).

⁹ [LARC/14/5 Rev. 1](#), paragraphes 10 à 14.

¹⁰ [Plan pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2025](#)

¹¹ Document [NERC/14/8](#).

¹² Documents [CCP 14/8](#).

recommandations concernant les améliorations qu'il fallait envisager d'apporter en vue d'élaborer le programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2017.

35. L'élargissement du Bureau du CP – de trois à sept membres, soit un membre pour chaque groupe régional – a permis de mener une consultation plus efficace auprès des divers groupes régionaux et d'adopter une approche plus ouverte en matière de gouvernance, en particulier s'agissant de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session et de l'accord sur les changements supplémentaires qu'il était nécessaire d'apporter au Règlement intérieur du Comité.

36. Conformément à son programme de travail pluriannuel 2012-2016, le CP a examiné et étudié des questions intéressant les marchés des produits, les politiques agricoles et commerciales et les questions nouvelles liées aux marchés et au commerce agricoles. Toutes les recommandations convenues par le Comité ont été approuvées à la trente-neuvième Conférence de la FAO (juin 2015).

37. En accord avec les objectifs du programme de travail pluriannuel, le Comité a joué un rôle important pour ce qui était d'examiner et de guider les travaux de l'Organisation dans les domaines des marchés et du commerce des produits en débattant et en formulant des recommandations sur le programme de travail de la FAO dans ces domaines au titre du Cadre stratégique révisé et des nouveaux objectifs stratégiques.

38. Le Comité continuera de se pencher sur son programme de travail pluriannuel en tenant compte des recommandations formulées à sa soixante-dixième session (octobre 2014).

*Comité de l'agriculture*¹³

39. À sa vingt-troisième session (mai 2012), le Comité de l'agriculture a approuvé son premier plan de travail pluriannuel, qui porte sur la période 2012-2015, en insistant sur le fait qu'il s'agissait d'une mesure importante qui lui permettrait d'établir plus efficacement des priorités. Compte tenu du caractère évolutif du document, le Comité, à sa vingt-quatrième session (septembre-octobre 2014), a examiné le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel 2012-2015 conformément à ses objectifs et son mandat généraux, a approuvé le nouveau programme de travail pluriannuel à évolution continue pour la période 2014-2017 et a adressé des recommandations au Secrétariat pour qu'il l'affine en se concentrant sur les résultats et les méthodes de travail.

40. En accord avec le programme de travail pluriannuel 2014-2017, le Président du Bureau du Comité de l'agriculture a facilité la conduite des activités intersessions ordinaires du Bureau. Le Bureau s'est réuni à trois reprises, d'abord pour élire son premier Vice-Président conformément au Règlement intérieur du Comité, ensuite pour se pencher sur la feuille de route concernant ses activités intersessions, et enfin pour lancer le processus de mise au point de l'ordre du jour relatif à la vingt-cinquième session. Il a demandé au Secrétariat de rédiger un rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées à la vingt-quatrième session du Comité afin que celui-ci soit tenu au courant des progrès accomplis, et de le présenter à la vingt-cinquième session.

*Comité des pêches*¹⁴

41. À sa trente et unième session (juin 2014), le Comité des pêches a approuvé le rapport intérimaire relatif à son programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015, ainsi que son programme de travail pluriannuel 2014-2017. Il a suggéré de continuer à améliorer le programme de travail pluriannuel, notamment en définissant des cibles et indicateurs quantifiables et en désignant les acteurs qui devaient appliquer les décisions.

42. En accord avec le programme de travail pluriannuel 2014-2017, le Président et le Bureau ont facilité les consultations intersessions ordinaires. Le Président a organisé six réunions du Bureau de la trente-deuxième session et deux réunions informelles des membres du Comité afin de donner suite aux

¹³ Documents [COAG/2014/14](#).

¹⁴ Documents [COFI/2014/9](#).

recommandations formulées à la dernière session, notamment les suggestions concernant le programme de travail pluriannuel, et de les mettre en œuvre.

*Comité des forêts*¹⁵

43. À sa vingt-deuxième session (23-27 juin 2014), le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations antérieures et de son programme de travail pluriannuel. Il a recommandé d'y apporter certaines améliorations concernant l'établissement des priorités et le renforcement de la coordination mondiale et régionale en vue de faciliter le suivi et l'évaluation, et a suggéré d'accroître les interactions et la coordination avec les autres comités techniques et les Conférences régionales.

44. Suite à la recommandation du Comité des forêts, son Comité directeur a continué de jouer un rôle actif pendant la période intersessions et s'est penché, entre autres, sur la coordination régionale et mondiale ainsi que sur le renforcement de la fonction d'établissement des priorités dévolue aux commissions régionales des forêts. Sur la base des indications du Comité directeur, le mécanisme de coordination existant a été examiné et les six commissions communiqueront en conséquence leurs contributions respectives aux Conférences régionales concernées, au Comité des forêts et aux priorités du programme de la FAO, participant ainsi à l'élaboration du nouveau programme de travail pluriannuel.

45. Afin de renforcer la coordination et la coopération entre les comités techniques de la FAO, des réunions conjointes des bureaux du Comité des forêts, du Comité de l'agriculture et du Comité des pêches se tiennent actuellement.

G. Comité de la sécurité alimentaire mondiale¹⁶

46. À sa quarantième session (octobre 2013), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel du CSA d'élaborer un programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal 2016-2017, qui est présenté pour approbation par le CSA en plénière à sa quarante-deuxième session (octobre 2015).

47. Ce document décrit le processus d'établissement des priorités en accord avec les objectifs du CSA et présente les diverses activités à mener et les résultats à atteindre en 2016-2017, y compris un budget estimatif indiquant les coûts associés aux différentes activités proposées. En outre, il contient une note d'orientation révisée concernant le choix des activités du CSA, qui doivent être ciblées, pertinentes et porteuses d'une valeur ajoutée.

48. Le programme de travail afférent au prochain exercice biennal déterminera la contribution du CSA, en tant que plateforme internationale et intergouvernementale inclusive dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux objectifs de développement durable et à la concrétisation progressive des résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. La FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM continueront d'apporter une contribution technique aux travaux sur le programme de travail pluriannuel du CSA grâce à leur collaboration efficace.

¹⁵ Document [COFO/2014/6.1](#).

¹⁶ Documents [CFS 2015/42/12](#).